

Sans prétendre résoudre tous nos problèmes de délocalisation, la reconnaissance de l'une de nos revendications comme "cadre collaborateur de création", nous remettrait au même niveau de protection que les autres chefs de poste de la production cinématographique.

Pour l'obtenir, il est primordial de remettre les réalisateurs au centre de cette question. Ils sont les mieux placés pour pouvoir apprécier l'apport créatif de nos métiers. Cependant, nous nous heurtons toujours aux syndicats de producteurs qui refusent de nous accorder cette qualité. Or, ce statut est indispensable pour que le CNC nous inscrive dans la liste des postes comptant pour l'obtention de l'agrément, seul véritable rempart aux délocalisations. Les syndicats de producteurs n'ont à aucun moment interrogé les réalisateurs sur la question. Nous avons donc décidé de le faire nous-même en leur demandant leur soutien. Chacun de nous a tissé des liens privilégiés en collaborant avec certains réalisateurs.

Nous avons contactés la SRF afin de leur soumettre nos inquiétudes et leur expliquer l'importance de notre démarche, qui les concerne autant que nous.

Ci dessous leur lettre de soutien

Soutien des réalisateurs
auprès des monteurs son et mixeurs
pour l'obtention du titre de "cadre collaborateur de création"

Pour mener à bien la réalisation d'un film, nous, réalisateurs, nous entourons d'une équipe regroupant les chefs de poste qui vont nous accompagner tant sur le plan technique que créatif.

Les ressorts de ces collaborations s'appuient sur une qualité de relation fondée sur la compétence, la confiance, les affinités artistiques et humaines. La liberté de pouvoir choisir ses collaborateurs est donc au cœur de la fabrication d'un film.

Or, nous constatons depuis une dizaine d'années que cette liberté de choix se restreint à cause de contraintes très fortes liées aux modes de financement des films.

Les chefs monteurs son et mixeurs sont particulièrement touchés par des délocalisations massives.

Dans l'actuel barème de l'agrément du CNC, aucun point spécifique n'est octroyé pour ces postes. Et dans les nouvelles modalités en cours de discussion, ils se trouvent toujours en danger car la convention collective ne les reconnaît pas comme "cadres collaborateurs de création".

Cette situation ne peut perdurer.

Une entrée dans la catégorie "cadre collaborateur de création" leur offrirait la même "protection" qu'aux autres chefs de poste face aux délocalisations et nous permettrait, en qualité de réalisateur, de continuer de **choisir nos collaborateurs** à ces postes que nous jugeons essentiels.

Une demande d'avenant a été faite auprès de la Commission Mixte Paritaire de la production cinématographique, mais à ce jour rien n'a été conclu. Elle bloque ainsi cette désignation, levier indispensable pour une prise en compte par le CNC de ce statut.

Ces techniciens travaillent avec nous, sous notre supervision directe, à la création de la bande sonore de nos films. Leur apport créatif est indéniable et reconnu par leur présence, avec les autres chefs de postes : au générique, sur les affiches et lors des cérémonies de remises de prix.

Agissant en mon nom propre, je vous informe de mon soutien à ces techniciens, et vous demande de bien vouloir prendre en considération la demande des monteurs son et mixeurs, en leur attribuant la qualité de "cadre collaborateur de création".

